

- **Quoi ?**

L'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine (ACJNA) revient en 2022 avec la troisième édition du Trophée des initiatives de jumelages. Pour rappel, l'association souhaite mettre en avant les projets innovants organisés sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 et portés par les communes jumelées, comités de jumelage ou associations de jumelage.

Force est de constater que les projets de jumelage ont été fortement impactés au cours de l'année 2021 suite à la crise sanitaire. Des échanges et manifestations ont dû être reportés voire annulés dans certains cas. Toutefois, l'ACJNA a néanmoins observé que certains de ses adhérents avaient rivalisé d'idées pour maintenir le contact avec leurs villes jumelles. Ces mêmes initiatives sont éligibles au trophée des initiatives, au même titre que les échanges et manifestations.

- **Qui ?**

Collectivités adhérentes à l'ACJNA, comités de jumelage et associations de jumelage ayant leur collectivité adhérente à l'ACJNA.

- **Quand ?**

Les projets ayant été mis en place entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021. La date limite de dépôt de dossier est fixée au 07 mars 2022. Le trophée et le prix seront remis lors de l'Assemblée générale 2022 de l'ACJNA.

- **Le trophée ?**

Aide financière à hauteur de 150 € pour l'acquisition de matériel utile au fonctionnement du jumelage. Le versement de l'aide se fera par virement bancaire sur le compte de l'association de jumelage (ou le cas échéant de la collectivité) sur justificatif d'achat dudit matériel.

- **Comment ?**

Par l'envoi du dossier de candidature entièrement complété et signé.

Documents annexes demandés : budget du projet, programme, compte-rendu du projet, RIB, copie du règlement du Trophée des initiatives de jumelage signé, copie des statuts pour les associations de type Loi 1901, copie de la carte d'identité du représentant légal et tout document utile pour illustrer le projet (blog, photos, vidéos, etc).

Dès réception du dossier complet, la candidature sera étudiée par un jury composé : du Président de l'ACJNA ; de la chargée de mission de l'ACJNA ; de trois personnalités qualifiées.

- **Où ?**

Le dossier est à envoyer à l'adresse contact@jumelages-nouvelle-aquitaine.eu ou par voie postale au

13, rue Joseph Cazautets – 87170 ISLE.

Plus d'informations : Contacter Elina SZATKOWSKI, chargée de mission au 09.83.27.47.22 ou par mail à l'adresse contact@jumelages-nouvelle-aquitaine.eu



3ème
édition

Dossier de candidature

Présentation du demandeur	
Informations administratives	
Nom :	
Acronyme (si existant) :	
Type de structure :	<input type="checkbox"/> Association Loi 1901 <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale <input type="checkbox"/> Autre :
N° de SIRET :	

Coordonnées de la structure	
Adresse :	
Code postal :	
Téléphone :	
Courriel :	

Représentant légal	
Nom, Prénom :	
Fonction :	
Téléphone :	
Courriel :	

Responsable du projet	
Nom, Prénom :	
Fonction :	
Téléphone :	
Courriel :	

Présentation du projet
Intitulé du projet
Objectifs et descriptif du projet
<i>(Description détaillée des actions, public concerné, moyen de dissémination, ...)</i>
Nombre et âge des participants
En quoi votre projet est-il innovant ?
Décrivez la mise en réseau avec vos partenaires (étrangers et en local)
En quoi votre projet répond aux enjeux du développement durable ?
Bilan du projet et ses apports
Date de réalisation du projet

Date et lieu :

Signature du représentant légal :

- Programme d'activités (si existant)
- Budget du projet (si existant)
- Compte-rendu du projet
- Copie signée du règlement du trophée des initiatives
- Relevé d'identité bancaire
- Copie de la carte d'identité ou passeport du représentant légal
- Si association type Loi 1901, un exemplaire des statuts
- Tout document/support pouvant illustrer le projet (blog, photos, vidéos, etc.)